



AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 548-01-2016

Règlement modifiant le règlement #548-2015, règlement autorisant des travaux de mise à niveau et de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de postes de pompage, de voirie et de réfection de chaussée pour la Place Morin et l'urbanisation du boulevard Brassard et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût, afin de modifier le bassin de taxation et en limitant la répartition fiscale aux immeubles imposables construits en procédant au remplacement de l'article 6 et l'annexe 3 introduite par cet article

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 548-01-2016, règlement modifiant le règlement #548-2015, règlement autorisant des travaux de mise à niveau et de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de postes de pompage, de voirie et de réfection de chaussée pour la Place Morin et l'urbanisation du boulevard Brassard et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût, afin de modifier le bassin de taxation et en limitant la répartition fiscale aux immeubles imposables construits en procédant au remplacement de l'article 6 et l'annexe 3 introduite par cet article.
- 2- Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a approuvé ledit règlement numéro 548-01-2016 en date du 22 février 2017.
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER deux mille dix-sept.


Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
M. Pascal Blais